

1. Réservation

1.1 Par sa signature, le locataire s'engage aux termes du contrat (bail) et les Conditions Générales. Le locataire ne peut débattre le contenu. Aucune exception ne sera faite.

1.2 La disponibilité est en temps réel sur notre site web www.villa-laroseaie.com ou sera confirmée par e-mail par le propriétaire. Ensuite, un contrat est envoyé au locataire. *Deux exemplaires signés sont à retourner sous 8 jours par courrier. Un exemplaire vous sera retourné ensuite, après signature de notre part.*

1.3 L'acompte (25% du loyer), si ce n'est pas réglé au moment de la réservation en ligne par TPE virtuel (Stripe), doit être réglé au plus tard 4 jours après la réservation ou après réception du contrat. Le solde est à nous régler au plus tard 4 semaines avant la date d'arrivée.

1.4 Le règlement du solde en plusieurs fois est également proposé.

1.5 *La totalité du montant de la location est à verser si la réservation se fait dans un délai de moins de 6 semaines avant la date d'arrivée.*

1.6 Les réservations conclues en 2018 pour un séjour en 2019 sont à régler d'une façon suivante:

- 1er paiement (*dit frais de réservation*) de 150€ (*Villa Rosa et La Truffière*) ou de 100€ (*Rozier et Le Cosy*) doit être réglé au plus tard 4 jours après la réservation ou après réception du contrat.

Ce montant sera déduit du montant de l'acompte.

- 2ème paiement (*dit acompte*) doit être réglé entre le 01 et le 15 janvier 2019.

Le montant est calculé sur la base de 25% du montant de la location déduit des frais de réservations de 150€ (*Villa Rosa et La Truffière*) ou de 100€ (*Rozier et Le Cosy*).

- 3ème paiement (*dit solde*) est à nous régler au plus tard 4 semaines avant la date d'arrivée.

2. Annulation - Résiliation du contrat

2.1 La réservation de la location est considérés comme annulée si:

- le délai de paiement n'est pas respecté.

- le locataire n'a pas occupé l'hébergement dans les 24 heures à partir de la date initiale, sans avoir prévenu le propriétaire.

2.2 Le contrat de location est considérés comme résiliée si:

- le locataire ne respecte pas un ou plusieurs obligations du contrat.

- le locataire ne respecte pas les règles d'intérieur.

- plus de personnes que convenues sont hébergé dans la location.

- le locataire cède les droits en tout ou en partie à une tierce personne, ou sous-loue le bien en location.

2.3 Tout demande d'annulation par le locataire, doit se faire par écrite.

2.4 Dans toutes les situations, la restitution d'une partie ou la totale de la somme de location ne sera pas possible.

Aucune exception ne sera faite.

3. Arrivée et Départ

3.1 *Villa Rosa et La Truffière* : Mi et Haute saison : la location se fait uniquement à la semaine du samedi au samedi.

Les autres mois: les jours d'arrivé et de départ peuvent varier.

Rozier et Le Cosy : Séjour de minimum 2 nuitées. Les jours d'arrivé et de départ peuvent varier.

3.2 Arrivée: entre 16h00 et 18h00. Le jour de départ, la location doit être libérée au plus tard à 09h00 (*Villa Rosa et La Truffière*) et à 10h00 (*Rozier et Le Cosy*).

3.3 En cas d'arrivée après 18h00, veuillez nous prévenir. En cas d'arrivée ultérieure à la date pour raison personnelle, aucune réduction de prix ne sera effectuée. Le jour de départ reste inchangé.

3.4 Lors du départ précoce du locataire, une restitution de la somme de location payée ne sera pas possible.

4. Caution - Dépôt de garantie

4.1 Une caution à titre de dépôt de garantie (300 € *Villa Rosa et La Truffière* ; 100€ *Rozier et Le Cosy*) est à régler dès votre arrivée. Celle-ci sera restituée au plus tard 15 jours après le départ du locataire. Les frais éventuels encourus seront déduit.

4.2 Le dépôt de garantie ne peut en aucun cas, être considéré comme partie de la somme de location.

5. Frais supplémentaires

5.1 Frais bancaires: Les éventuels frais facturés par la banque, seront à la charge du locataire.

5.2 Ménage fin de séjour:

Villa Rosa et La Truffière : Le ménage fin de séjour n'est pas compris dans le tarif de la location. Le jour de départ, le locataire doit restituer la location dans le même état de propreté qu'à son arrivée. *Si ce n'est pas le cas, nous nous réservons le droit de retenir 75€ du montant de la caution. Si le Pack Service a été réservé, l'hébergement doit être rangé, le ménage de fin de séjour est compris.* Nous vous demandons de laisser les lieux en état balayé et rangé.

Rozier et Le Cosy : Les frais de ménage fin de séjour (50€) sont obligatoire et par séjour.

5.3 La piscine de Villa Rosa est chauffée jusqu'au 25°C. En option, nous pouvons chauffée l'eau jusqu'au 28°C. Tarif sur demande.

6. Location de vacances

6.1 Les hébergements mis en location sont meublées et équipées. La vaisselle, les couverts, le matériel de cuisine, les couettes et les coussins sont fournis par le propriétaire.

6.2 Le locataire s'engage à laisser la location, le matériel et le mobilier en bon état. En cas de perte ou de détérioration, le locataire s'engage à dédommager ceux-ci au plus vite possible.

7. Dommage et Frais

7.1 Nous demandons le locataire à signaler lors de son installation et dans les 24 heures après l'arrivée, chaque désagrément (tel: problème de nettoyage, matériel et inventaire manquant ou d'autres petits problèmes). Ce délai dépassé, chaque cas de dommage ou de désagrément sera considéré comme causé par le locataire, à moins que le locataire prouve le contraire.

7.2 Des réparations éventuelles, qui sont le résultat de distraction du locataire ou du mauvais entretien pendant son séjour, seront à la charge du locataire.

7.3 Le locataire sera tenu responsable des dommages et dégradations à la location de vacances et à l'inventaire qui surviennent pendant son séjour, sauf si ils résultent d'une usure normale.

7.4 Le propriétaire ne peut pas être tenu responsable des dommages et des désagréments locaux, tel des conditions atmosphériques ou des animaux et insectes qui vivent dans la région.

8. Piscine

8.1 Le locataire est responsable de l'utilisation correcte des systèmes de sécurité présentes à chaque piscine. Ces dispositions sont des outils.

La meilleure protection reste toujours l'attention et la surveillance d'une adulte.

8.2 L'utilisation des piscines est à propre risque. Le propriétaire n'est pas responsable des accidents ou des dommages.

8.3 PLONGER EST INTERDIT.

8.4 Les piscines sont contrôlées régulièrement et, si besoin, nettoyées.

8.5 Le propriétaire se réserve le droit de fermer les piscines à tout moment et à tout utilisateur.

8.6 L'utilisation des objets aigus et coupant autour et dans les piscines (tel: verre, épingles, pierres, etc.) n'est pas autorisée.

8.7 *Rozier et Le Cosy* : Accès libre à la piscine privée du propriétaire entre 10h et 22h. Piscine partagée.

Villa Rosa et La Truffière : Piscine privée. Accès à la piscine uniquement par les hôtes de la location concernante.

9. Ménage fin de séjour

9.1 *Villa Rosa et La Truffière* : Le ménage fin de séjour n'est pas compris dans la location.

Le jour de départ, le locataire doit restituer la location dans le même état de propreté qu'à son arrivée.

9.2 Le locataire est obligé de tenir la location de vacances propre et en bon état pendant son séjour.

9.3 *Si le Pack Service a été réservé (Villa Rosa et La Truffière), le locataire est demandé de faire au moins les points suivants. Ceci concerne également les hôtes de Rozier et Le Cosy:*

- Le hébergement doit être rangé, remis en état et balayé
- Vider le lave-vaisselle et ranger la vaisselle propre
- Eteindre le frigidaire
- Jeter les sacs poubelles, tri sélectif et verres aux endroits indiqués
- Poser les tapis de bain, les draps, les serviettes et torchons devant la machine à lave-linge
- Remettre les meubles et l'inventaire aux endroits d'origine
- Nettoyer et dégraisser le barbecue

10. Règlement d'intérieur

10.1 L'utilisation des jeux est à propre risque. *Les enfants doivent jouer uniquement sous la surveillance d'une adulte.*

Le propriétaire n'est pas responsable pour les accidents ou les dommages. Les dommages causés aux jeux et matériaux doivent être signalés au plus vite possible au propriétaire.

10.2 Les locations de vacances se trouvent dans un entourage tranquille et boisé. Le locataire doit veiller à qu'aucune nuisance ou troubles de voisinages est causées aux hôtes résidents sur le parc. Entre 22h00 et 08h00, une réduction de bruit supplémentaire est exigée.

10.3 Le barbecue doit être utilisé uniquement à l'endroit indiqué. Chaque autre forme de feu n'est pas autorisée.

10.4 Veillez à ne pas jeter des pierres et d'autres matériaux dans l'herbe. Lors de l'entretien du terrain, ces objets peuvent causés d'endommagement.

10.5 *Veillez à ne pas laisser les parasols ouverts quand vous êtes absent, la nuit comme la journée.* Les parasols peuvent être emportés par le vent et devenir inutilisable ou causer des dégâts.

10.6 En cas de sécheresse persistante, une décompression partielle ou totale de l'eau peut se produire. Dans la plupart des cas, le retour de l'eau se fait après quelques heures. L'utilisation abondante d'eau doit être évitée. Il n'est pas autorisé de laver les voitures dans le parc.

10.7 *Fumer à l'intérieur de la location de vacances n'est pas autorisé.*

10.8 *Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.*

10.9 Chaque visiteur d'extérieur doit être communiqué chez le propriétaire. Veuillez respecter l'occupation maximale (6 personnes *Villa Rosa et La Truffière* ; 2 personnes *Rozier et Le Cosy*) autorisée.

L'hébergement la nuit de plus de personnes que mentionnées dans le contrat, n'est pas autorisé.

11. Assurances

11.1 Pensez à souscrire une assurance d'annulation. *Une attestation de votre contrat multirisque habitation avec extension garantie villégiature est demandée avant votre arrivée.*